



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : **10 janvier 2024**

Nombre de membres en exercice : **25**

Nombre de membres votants : **21**

Etaient présents (19) : Yves LEGOUFFE, Jean-Claude SAUTOUR, David COUEGNAS, Gilles MATINAUD, Didier LAFARGE, Philippe RAIGNE, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Christian MONZAUGE, Henri LAVAUD, Isabelle BOURLIATAUD, Valérie SERRUT, Dominique DAUDE, Dominique LAUBARY, Françoise RIVET, Monique LAFARGE, Micheline DE CUYPER, Jean-Gérard DIDIERRE, Daniel CHANGION.

Pouvoirs (2) : Franck FOUR à Dominique LAUBARY ; Marie-Noëlle DEBLOIS à Philippe RAIGNE.

Absents excusés (2) : Joe WAMPACH, Roland LEYGNAC.

Absents (2) : Géraldine BLANQUET, Didier BROUSSE.

Secrétaires de séance : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE.

Délibération n° 2024- 03 : Subvention à l'association CFTLP

Le Président fait savoir que par courrier arrivé le 21 décembre 2023, le Conservatoire Ferroviaire Territoires Limousin Périgord (CFTLP) sollicite auprès de la communauté de communes Briance Combadé, l'octroi d'une subvention de 1 000 euros pour l'année 2024.

Cette association exploite notamment un train touristique qui effectue des circulations régulières en période estivale sur la ligne de chemin fer traversant le territoire de Briance Combadé avec un arrêt à la gare de Bujaleuf-Châteauneuf la Forêt. Cette offre touristique est une animation phare pour le territoire. Elle contribue à l'animation locale. Le Président propose au Conseil de poursuivre le soutien à ce programme de circuits ferroviaires touristiques à hauteur de 300 euros.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20240129-2024-03-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Le versement à l'association CFTLP une subvention d'un montant de 300 € ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 29 janvier 2024*

**Le Président
Yves LE GOUFFE**



A blue circular official stamp from the Communauté de Communes Briance-Charente. The text inside the stamp reads: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-CHARENTE", "CHATEAUNEUF LA FORÊT", and "87130". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.